



Direction Enfance Famille : Un projet lourd et complexe qui avance

- Des cadres déchargés de la fonction hiérarchique, qui pourront se consacrer uniquement au dossier de l'enfant.
- La prévention remise au centre de l'action, des moyens financiers dégagés, via le plan grande pauvreté, pour des actions de proximité menées par les Maisons Départementales de Cohésion Sociale, les services Territoriaux Protection Maternelle Infantile, Pôle P3 (sage-femme), en partenariat avec l'association ASLD pour relayer l'intervention des sages-femmes (0,80% ETP) à Blois auprès des femmes migrantes.
- La création d'un pôle d'adjoint au Directeur chargé de coordonner les actions de prévention dans la direction, sans rôle hiérarchique et aussi en lien avec la Direction Insertion Action Sociale Territoriale.
- Le remplacement de la responsable du Pôle P3 par une sage-femme, chargée de coordonner et sans lien hiérarchique.
- Un renfort secrétariat en CDD (6 mois) au sein de la PPMI, avec l'objectif de pérenniser le poste dès que les missions seront clairement identifiées.
- Un renfort de travailleur social au sein de la Direction Enfance Famille pour soutenir l'action du service accueil familial enfance voire d'autres actions à la direction (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes...)

En ouverture du CT du 4 décembre 2019, la CGT a fait une déclaration rappelant les raisons pour lesquelles elle appelait à la grève à savoir le rejet du projet de réforme des retraites et l'abrogation de la loi de la transformation de la fonction publique.

***DEF : des avancées mais encore
beaucoup de travail en perspective***



Et continue de soulever de nombreuses questions :

- ❖ Disponibilité réelle du futur supérieur hiérarchique des assistants familiaux. Les représentants CGT rappellent que la reconnaissance de leur activité passe par une écoute attentive. L'impartialité à leur égard est un autre souhait des AF dans cette nouvelle organisation.
- ❖ Une incompréhension quant au rattachement des psychologues à la direction de la DEF. Aucune réponse ne nous a été donnée pour expliquer ce rattachement.
- ❖ La transformation souhaitée de certains pôles en services n'est pas forcément une garantie du mieux travailler ensemble. A voir !!!



✚ La CGT relève aussi que les sages-femmes ne sont plus en capacité de répondre à toutes les demandes d'accompagnement qui émanent de leur collègues (STPMI), de l'hôpital ou des femmes elle-même.

Nous demandons pour le CT d'avril un bilan pour l'année 2019 des demandes non satisfaites.

✚ **La CGT continue à réclamer un cinquième poste de sagefemme sur le territoire.**

Le syndicat rappelle l'obligation d'envoyer une mise à disposition à chaque femme déclarée enceinte. La Directrice répond que cette mission va reprendre.

✚ La CGT indique que cette réorganisation de la DEF ne trouvera son efficacité dans une meilleure collaboration avec les services de la DIAST.

✚ **Le syndicat revient sur le nombre excessif de prises en charges d'enfants confiés** par référent, 40 pour certains de ces collègues. La CGT rappelle qu'une fourchette avait été convenue quelques années plus tôt., entre 25 et 35 suivis par référent.

**La directrice de la DEF, défend l'indice de 28 suivis par travailleur social...
Nous lui disons BANCO !**

La CGT a obtenu que le WEB-ACCUEILLANT soit accessible aux AF jusqu'à 22h.

La nécessité de cette organisation reste une affaire d'engagement individuel

DSI, outil apprécié de tous les agents de la collectivité, change de nom (direction déléguée à la transformation numérique et de rattachement hiérarchique, la DGS dès maintenant.

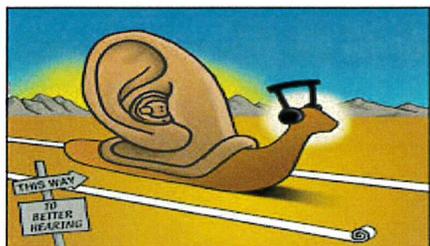
La CGT souhaite que la « Politique » et ses nombreuses urgences n'empiètent sur la qualité du service rendu et la disponibilité des personnels.

Tableau référentiel métier fonction : La fiche 3 du poste du cuisinier conseil permet un accès au grade de technicien ; la CGT souhaite qu'il en soit rapidement de même pour tous les chefs cuisiniers. Il s'agirait d'une véritable avancée pour ces personnels techniques des établissements !

Nous attendons avec impatience la CAP de Mai 2020 !

Télétravail : La demande de télétravail est une démarche individuelle. **La CGT souhaite que le télétravail retrouve une dimension collective au sein des équipes par le biais d'un échange préalable au sein de l'équipe. Seuls les supérieurs hiérarchiques N+1, N+2 sont habilités à décider de l'octroi de journée(s) télétravail, une discussion en équipe permet toutefois d'ajuster le fonctionnement.**

QUESTIONS DIVERSES



La CGT demande la mise à disposition des bouchons d'oreilles moulés silicone pour les agents des collèges. L'administration répond que celles mises à disposition requièrent un certificat médical pour l'agent, se référant à des éléments juridiques. Nous demandons la communication de ces éléments.

La CGT a obtenu que les agents des collèges travaillant pendant les permanences reçoivent un forfait pour leurs repas qui restaient jusqu'à présent à leur charge. Cet accord de principe sera précisé lors du CT d'avril.



Une somme forfaitaire pourrait être versée en septembre de chaque année.



La demande de la CGT d'un titre restaurant d'une valeur faciale de 5,50 € (soit 0.50 € d'augmentation) est acceptable sur le fond, son application sera différée courant 2020, le Conseil Départemental devant consacrer davantage d'argent que prévu pour l'indemnité du départ volontaire (1 057 000 € pour 2019/2020 concernant 22 agents).



La CGT rappelle l'obligation un employeur de veiller à la santé physique et morale de ses agents.

La Direction du Patrimoine reste concernée par un problème **de souffrance au travail dans l'un de ses services.**

Le Directeur fait état de progrès, notamment concernant l'aspect matériel (bureaux) et les outils de travail, il minimise l'état de souffrance au travail.

Nous maintenons notre propos : la souffrance au travail reste d'actualité au sein d'un service de cette Direction.

Nous demandons au service de prévention santé d'être particulièrement attentif à cette situation.

Le plan d'actions à mettre en œuvre dans cette direction sera acté au prochaine CHSCT.



LA CGT

regrette le manque de participants durant les 3 jours consacrés à la « Sensibilisation du handicap ». Le syndicat déplore l'absence de portage politique de la collectivité et le faible engagement des managers pour relayer cette information auprès de leurs collègues.



Vous le comprendrez aisément, après nos vœux de bonne santé et de bonheur pour vous et vos proches, nous souhaitons aussi une **année 2020 combative et davantage solidaire** où chacun prendra la juste mesure de sa responsabilité face au projet de société que le gouvernement voudrait nous imposer !!

Dans le cadre du préavis de grève déposé par la fédération des services publics et 5 autres syndicats, le syndicat du Conseil Départemental de Loir et Cher appelle **tous les agents de la collectivité à faire grève et à venir manifester le Jeudi 9 Janvier.**

Lieux et heures de manifestation :

- ROMORANTIN à 10h30 Place de la Paix
- VENDÔME à 10h N10 devant l'entreprise BRANDT
- BLOIS à 14h LIDL, avenue de Vendôme ou jeu de Paume, avenue de Chateaudun.

Vous pouvez faire au minimum 1 heure de grève, voire 2h ou plus selon votre souhait.

Vous n'avez pas d'obligation de vous déclarer à l'avance gréviste.

**Une autre manifestation est aussi prévue
Samedi 11 Janvier à 10h30, Parc des expositions à Blois.**

L'enjeu sociétal de ce projet est trop important pour déléguer à d'autres la responsabilité de s'y opposer

EXCELLENTE ANNEE

2020